

Une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie pour tous – maintenant

En Suisse, il n'existe toujours pas d'assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie. Cela représente un gros problème pour les travailleurs et travailleuses. Dans les entreprises sans assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, les travailleurs et travailleuses ne sont pas suffisamment protégés. Il existe certes une obligation de maintien du paiement du salaire, mais celle-ci est fortement limitée en fonction de la durée des rapports de travail. Elle ne couvre donc de loin pas la perte de revenu en cas de longue maladie. Les travailleurs et travailleuses éprouvés par la maladie se retrouvent donc dans une situation financière difficile.

Une assurance d'indemnités journalières maladie générale et obligatoire, gérée par les partenaires sociaux et financée solidairement par les employeurs et les employés, permettrait de combler une lacune importante du système suisse de sécurité sociale. Parallèlement, la nouvelle assurance renforcerait la prévention en mettant en place des incitations ciblées pour la protection de la santé.

Une assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie compléterait la Suva et serait, avec les inspections du travail, l'acteur le plus important, notamment pour la prévention des maladies liées au stress, qui sont en augmentation. Comme la Suva, elle pourrait conseiller les employeurs sur les questions de prévention et de protection de la santé et les responsabiliser.

Le Conseil national a certes approuvé une motion correspondante pour l'introduction d'une obligation et veut, contre la volonté du Conseil fédéral, maintenir le comblement de cette lacune dans le programme de législation. Reste à savoir quelle sera la position du Conseil des Etats.

L'assemblée des délégué·e·s de Travail.Suisse est d'avis qu'on ne peut plus attendre une assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie. La politique doit maintenant tout mettre en œuvre pour que l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie devienne obligatoire et garantisse une meilleure protection des travailleurs et travailleuses en cas de maladie. L'assemblée des délégué·e·s de Travail.Suisse pose les exigences suivantes à une assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie :

- L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie doit être obligatoire pour toutes les entreprises.
- Elle doit être gérée par les partenaires sociaux et financée de manière solidaire.
- Elle doit couvrir les pertes de revenus dues à la maladie jusqu'à la fin de l'instruction d'une éventuelle rente AI.
- L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie doit créer des incitations ciblées afin de pouvoir maintenir et protéger la santé des travailleurs et travailleuses.